



HOCKEY CLUB CHALONNAIS

Affilié à la Fédération Française de Hockey sur Glace sous le N° 04014 – J.O du 1<sup>er</sup> juin 1977  
Siège social : Patinoire Cités Glace - Les Escarnotières - 2 rue Augustin Fresnel - 51000 Châlons en Champagne  
☎ : 06.24.05.23.58      Mail : [contac@les-gaulois.net](mailto:contac@les-gaulois.net)

**Toute personne sans dossier complet ne pourra monter sur la glace**

## DEMANDE DE LICENCE HOCKEY CLUB CHALONNAIS 2017 / 2018

### **Votre dossier doit comporter :**

- Le dossier d'inscription 2017-2018 complet :
  - Une photo récente.
  - La photocopie de votre carte d'identité ou du livret de famille (*pour les nouveaux licenciés*).
  - Le montant de la cotisation.
  - Le montant des frais de déplacement (*60% de déduction sur le montant net de votre imposition*)  
*chèque différent encaissé en décembre.*  
Uniquement pour les équipes U11/U13/U15/U17.
  - L'attestation relative au questionnaire de santé
  - Le certificat médical si vous n'avez pas répondu non à toutes les questions du questionnaire ou en cas de première licence ou dans le cas d'un surclassement
  - Les autorisations pour la saison 2017-2018.
  - Le règlement intérieur signé par **le licencié** et les parents (pour un licencié mineur).

### **Uniquement pour les joueurs**

Dossier de surclassement (uniquement pour les années 2009 / 2007 / 2005 / 2003 / 2001 / 2000 / 1999).  
Votre médecin doit le faire conjointement avec le certificat afin d'être enregistré.

**Si le dossier de surclassement n'est pas rempli en même temps que la prise de licence, la possibilité de jouer dans la catégorie supérieure sera suspendue dans l'attente de la validité par la Fédération.**  
**Vous recevrez votre licence par mail avec une proposition d'assurance complémentaire. (non obligatoire)**

*Vous nous déposez votre inscription, nous vérifions avec vous et nous procéderons à l'enregistrement sur le site de la FFHG à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.*

**IMPORTANT: Toute personne sans dossier complet ne pourra monter sur la glace.**



Cadre réservé au club



**DEMANDE DE LICENCE 2017 / 2018**

Merci de joindre  
votre photo sans la  
coller

**En cas de première licence**, n'oubliez pas de joindre à cette demande une copie de votre carte d'identité ou de votre livret de famille

Nom	Prénom	
Né(e) le:	Lieu de naissance :	Dpt:
Nationalité :	Sexe: F/M	
Adresse	CP	: Ville:
domicile	bureau	port:
E-mail : <i>Veillez à écrire lisiblement votre adresse e-mail</i>		
(si parents séparés nom et 2ème adresse + +adresse mail)		



## LICENCE

Catégorie	Age	Montant en €	Catégorie	Age	Montant en €
"Ecole de glace" U7	2011	152 €	"Cadet" U17	2001 - 2002	202 €
"Moustique" U9	2009-2010	202 €	"Juniors" U20 / Senior	2000	294 €
"Poussin" U11	2007-2008	202 €	Loisir		226 €
"Benjamin" U13	2005-2006	202 €	Dirigeant	Comité / Bureau	35 €
"Minime" U15	2003-2004	202 €		Responsable	35 €

## FRAIS DE DEPLACEMENT

Catégorie	Age	Montant en €	Catégorie	Age	Montant en €
"Poussin" U11	2007-2008	120 €	"Minime" U15	2003-2004	120 €
"Benjamin" U13	2005-2006	120 €	"Cadet" U17	2001 - 2002	150 €

**FRAIS DEPLACEMENT pour les équipes inscrites en championnat**

□ Le règlement des cotisations s'effectue soit au comptant, soit par paiements différés (maximum de 5 règlements). Le 1<sup>er</sup> versement devra être de 90 € et être impérativement effectué au plus tard au mois de septembre 2017. Les autres dépôts seront effectués en octobre 2017, novembre 2017, janvier et février 2018.

□ Dans le cas où plusieurs membres d'une même famille (deux ou plus) seraient membres pratiquants de l'association (hors responsables et hors frais de déplacement), une minoration sera appliquée sur le montant de la **dernière** cotisation prise à savoir : 20 % pour la 2<sup>ème</sup>, **OU** 30% pour la 3<sup>ème</sup>, **OU** 40% pour la 4<sup>ème</sup>, **OU** GRATUIT pour la 5<sup>ème</sup>. **La minoration est acquise uniquement sur une licence.**

□ Les responsables sont : Responsable d'équipe (dirigeant) et table de marque.

□ 1 chèque de frais de déplacement encaissé en **décembre 2017** (possible 2 chèques, novembre et décembre).

□ 1 ou 5 chèques de licence maximum ..... € et ..... € et ..... € et ..... € et ..... €

□ Licence en espèce..... €

□ En bons (préciser l'organisme chèques vacances ou bons caf ou bons MSA)

**En cas de règlement en espèces, prière de remettre les documents et le paiement en main propre à un dirigeant du club en échange d'un reçu daté et signé.**

## AUTORISATIONS – SAISON 2017-2018

### AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_  père  mère  tuteur

Atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts et autorise mon enfant à être licencié au H.C.C. et donne pouvoir, en cas d'accident, aux responsables pour prendre, en mon nom, toutes décisions qu'ils jugeront utiles

Au Centre Hospitalier de Châlons en Champagne

Ou tout autre service hospitalier le plus proche où il aura été conduit par un responsable ou un organisme de secours compétent, en cas de déplacement hors de Châlons en Champagne

En cas d'urgence, prévenir M ou Mme \_\_\_\_\_



### AUTORISATION DIFFUSION IMAGE

J'autorise \_\_\_\_\_  Je n'autorise pas  
Les responsables du Hockey Club Châlonnais à reproduire à diffuser, sans limitation de durée, les photographies réalisées par le club dans le cadre de ses activités, sur lesquelles figure le licencié ci-dessus identifié, sur les supports de communications : brochures, journaux, affiches, site web du club ou autres.

### AUTORISATION DE CONTROLE ANTIDOPAGE :

Je soussigné (e), \_\_\_\_\_

Représentant légal de l'enfant mineur \_\_\_\_\_

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans les contrôles antidopage

Autorise \_\_\_\_\_  N'autorise pas

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant une technique invasive (prélèvement sanguin ou salivaire).

En foi de quoi, je remets la présente attestation au responsable de l'association dans laquelle mon enfant est licencié.

*Nota Bene : l'absence d'autorisation parentale pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.*

Fait à Châlons-en-Champagne, le

Signature du licencié (ou de son représentant légal si celui-ci est mineur)

Précédée de la mention « *lu et approuvé* »



## CERTIFICAT MEDICAL SAISON 2017- 2018

Je soussigné Docteur .....

Déclare avoir examiné .....

Et n'avoir cliniquement constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du Hockey sur Glace en compétition.

Fait à ..... le .....

**Signature, numéro d'ordre et cachet du médecin :**



## Année de naissance pour les surclassements – Saison 2017-2018

Dossier de sur-classement à joindre avec l'inscription :

Impératif, je suis né(e) en ..... Je dois joindre le dossier de sur-classement avec mon dossier d'inscription.

- **Simple sur-classement- je suis né(e) en :**
  - **2009** je fais mon sur classement pour éventuellement jouer en poussin -U11
  - **2007** pour jouer en benjamin - U13
  - **2005** pour jouer en minime - U15
  - **2003** pour jouer en cadet - U17
  - **2002** pour jouer en senior
  - **2000** pour jouer en senior
  - **1999** pour jouer en senior

**Ce sur-classement est réalisé par votre médecin en même temps que le certificat médical et c'est gratuit.**

Comment se procurer ce dossier :

En téléchargement sur le site du club ou au club en début de saison

<http://www.hockeyclubchalons.fr/inscriptions.php>



**Règlement intérieur**  
**hockey Club Châlonnais**  
**(2017 / 2018)**



# Règlement intérieur du hockey Club Chalonais (2017 / 2018)

**Le règlement intérieur doit permettre à chacun de connaître ses droits et ses devoirs au sein de notre club dont les parents font partie intégrante.**

**Son énoncé et sa lecture attentive préviennent de l'arbitraire.**

## **Le club, entraîneur et comité directeur :**

Se donnent pour objectif l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et recherche le développement des facultés sportives comme celui des qualités humaines, intellectuelles et morales. Les licenciés de tous âges et à tous les postes ne doivent pas oublier qu'ils sont les modèles des plus jeunes.

- Assurer la formation des joueurs dans le respect de l'éthique sportive, des arbitres, des règles et de l'esprit d'équipe.
- Adapter les exigences aux niveaux des joueurs et être à leur écoute pour les problèmes sportifs.
- Entretenir un dialogue régulier avec les joueurs et les parents.
- Ne pas faire de favoritisme envers les licenciés.

## **Le, la licencié(e) joueur(se) :**

Doit participer régulièrement aux entraînements et aux matchs.

- Obéir aux consignes de l'entraîneur et/ou du dirigeant qui l'encadre.
- Se présenter dans une tenue correcte et décente.
- Ne pas apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.
- Les boissons énergétiques sont interdites aux mineurs.

***Dans tous les cas de casse, perte ou de vol, le club ne saurait être tenu pour responsable, et ceci concerne également les téléphones portables.***

- Tout objet dangereux est formellement interdit dans l'enceinte de la patinoire.
- Toute attitude portant atteinte à la dignité de la personne ne sera pas acceptée par le club et pourra entraîner l'exclusion.

***La grossièreté, l'insolence, le laisser-aller ne sont pas des attitudes acceptables, les actes de violence ne sont pas davantage tolérés et feront l'objet d'un passage en commission de discipline.***

- Le matériel mis à la disposition des licenciés doit être respecté, en particulier la propreté des locaux. Toute détérioration volontaire sera sanctionnée et facturée aux familles. Le non-respect des lieux et du matériel peut entraîner une exclusion temporaire du lieu concerné (durée variable selon la gravité et la décision de la commission de discipline).

Les vestiaires sont accessibles et doivent être libérés 1/4 d'heure avant et après les entraînements et matchs.

- Les jeux de ballons, palets et autres ne sont pas autorisés dans l'établissement.

***Blogs et réseaux sociaux : La loi sanctionne pénalement toute atteinte à l'image de la personne (blogs, photos, enregistrements, propos diffamatoires).***

***En cas de non-respect de la loi, une procédure pénale pourra être engagée.***

## **Le, la licencié(e) dirigeant(e):**

S'engage à ne pas faire de différence entre les enfants et/ou l'équipe qu'il a en charge lors des entraînements et des rencontres à domicile ou à l'extérieur.

- Être l'interlocuteur privilégié des enfants et des parents.
- Ne pas engager la responsabilité du club sans autorisation.
- Respecter les décisions des entraîneurs et arbitres en terme sportif.
- Faire appliquer le règlement du club et régler en interne tous différents possibles.
- Respecter la confidentialité des échanges avec l'entraîneur, le bureau ou le comité directeur.





- Ne pas communiquer avec l'entraîneur pendant les entraînements et matchs.
- S'assurer qu'il ne reste plus d'enfants avant de quitter le vestiaire.

### **Les parents :**

S'engagent à expliquer et à faire respecter le présent règlement à leur enfant :

- Respecter les horaires de début et de fin d'entraînement et de match.
- Avoir un comportement sportif irréprochable et exemplaire pour les enfants.
- Accepter le niveau de jeu défini par l'entraîneur, ne pas surévaluer les possibilités de leur enfant.
- Encourager positivement les performances de leur enfant et des autres joueurs y compris des adversaires.
- Ne prendre aucune initiative pouvant entraîner la responsabilité du club.
- Un grave manquement pouvant donner lieu à une exclusion temporaire ou définitive.

*– L'accès aux vestiaires, escaliers et couloirs du bas n'est plus autorisé à partir de la catégorie U11 (entraînements et match) hors remise des licences, essais et des kits au bureau du bas.*

*– L'accès au tour de glace n'est plus autorisé pour des questions d'assurances et de consignes de la fédération (entraînements et matchs).*

*Le Hall du haut de la patinoire (entrée) reste à votre disposition ainsi que les gradins.*

### **Les minibus et bus :**

- S'attacher et rester assis pendant les trajets.
- Respecter le chauffeur et les accompagnateurs.
- Ne pas dégrader volontairement le matériel, les réparations seraient alors facturées aux familles.
- Respecter la propreté du véhicule qui est l'image du club.
- Jeter ses débris à l'arrivée.
- Le conducteur est responsable du minibus : état au départ et à l'arrivée. Il est responsable du bon remplissage du carnet de bord et doit accepter de présenter son permis sur simple demande d'un membre du bureau. Une copie est faite en début d'année pour le dossier d'assurance.

**Les matchs : pendant les matchs, le tour de glace n'est autorisé qu'aux porteurs de badges spécifiques et nominatifs (comme l'impose la fédération et notre assurance) distribués et listés par la direction du club.**

- Pour tous les présents licenciés ou non, toute attitude portant atteinte à la dignité de la personne ne sera pas acceptée par le club, la grossièreté, l'insolence, ne sont pas des attitudes acceptables, les actes de violence ne sont pas davantage tolérés et pourront faire l'objet d'une exclusion immédiate.
- Merci à tous de respecter les places réservées et les espaces dédiés : infirmerie, loge VIP, table de marque, espace presse, vestiaires ...

*(1 exemplaire à signer et à rendre avec la licence précédée de la mention lu et approuvé)*

**Le/la licencié(e)**

**et**

**Le représentant légal pour les mineurs.**

LUNDI				
				21H30 - 22H30 LOISIR
MARDI				
	18H00 - 19H00 U7/U9	19H00 - 20H00 U11/U13	20H00 - 21H00 U11/U13	21H15 - 22H30 D2
	17H30 - 18H30 SECTION SPORTIVE			
MERCREDI				
			19H45 - 20H45 U15 ou U17	20H45 - 21H45 D2
JEUDI				
	16H00 - 17H00 SECTION SPORTIVE			21H45 - 23H00 D2
VENDREDI				
	17H45 - 18H45 U7/U9	18H45 - 19H45 U11/U13	19H45 - 20H45 U15 ou U17	
	17H30 - 18H30 SECTION SPORTIVE			
SAMEDI				
8H - 9H30 LOISIR	9H30 - 10H30 GARDIEN			MATCH 18H00 - 21H00
DIMANCHE				
8H15 - 9H15 LOISIR		MATCH 12H45 - 14H45		